

Journées nationales 2016

Notez le jeudi **17** et le vendredi **18 novembre** dans votre agenda, car les Journées nationales de la Médecine du travail s'approchent!

Tout comme l'année dernière, elles auront lieu dans le prestigieux Hôtel Le Plaza, Boulevard Adolphe Max 118-126 à 1000 Bruxelles.

- Inscriptions? A partir du 15 septembre 2016 sur notre [site internet](#)
- Programme? [Lien](#)

L'année 2016 a connu bien des évolutions dans le domaine de la médecine du travail. Les efforts se sont surtout portés sur le travail législatif mené dans le cadre de la réintégration au travail. Pendant ces Journées nationales, nous ferons donc la part belle à cette thématique, en l'abordant sous l'angle législatif, mais aussi par des exemples pratiques et avec une attention particulière pour la communication et la concertation entre les différents acteurs, à savoir les médecins du travail, les médecins généralistes et les conseillers médicaux. Des contributions cliniques intéressantes sont prévues concernant « d'anciennes maladies réémergentes », comme la grippe et la tuberculose, d'une part et les affections « modernes » que sont la surcharge pondérale, le sédentarisme et même Zika, d'autre part. 2016 a également été l'année de la terreur ce qui nous a amené à des contributions concernant la gestion des catastrophes et la gestion des crises.

Tout comme les années dernières nous invitons les participants à présenter leurs posters. Les conditions sont exposées dans le programme.

Pour les collègues qui ne sont pas encore membre de l'APBMT: il n'est pas trop tard! En tant que membre de notre association, vous bénéficiez non seulement d'une ristourne sur les Journées nationales, mais vous disposez aussi d'un libre accès à la banque de données CEBAM!

Si vous désirez vous affilier, voici le [lien](#) au formulaire d'adhésion.

Groupe de travail Promotion de la profession: lancement de TRIO en Flandre

Ce type de concertation « trio » entre médecins du travail, médecins généralistes et médecins-conseils a déjà été lancé en Wallonie dans le but de pouvoir garantir de meilleurs contacts réciproques.

Pour développer un réseau analogue en Flandre, le groupe de travail « Promotion de la profession », constitué au sein de l'A.P.B.M.T., s'est engagé début 2016 dans un projet-pilote de Domus Medica.

Au cours d'une première phase, deux régions de lancement ont été déterminées, à savoir les provinces d'Anvers et de Flandre orientale. L'objectif est d'être présent

d'ici peu dans un certain nombre de GLE avec des représentants des médecins-conseils. Ces moments de concertation avec des généralistes seront principalement consacrés à des cas pertinents et spécifiques qui permettront de comprendre le domaine de travail de chacun.

Ce renforcement de la communication réciproque devrait bénéficier aussi aux plans de ré-intégration des travailleurs malades de longue durée.

Lors de nos Journées nationales, nous ne manquerons donc pas de vous informer davantage à ce sujet.

Nouveaux projets d'arrêté royal en préparation

Comme déjà mentionné dans notre commentaire sur les Journées nationales, 2 nouveaux PAR sont en préparation. Ils apporteront plusieurs modifications importantes à l'A.R. du 28 mai 2003 relatif à la surveillance de la santé des travailleurs, à savoir :

- le PAR portant modification de divers Arrêtés royaux pris en exécution de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur travail, en ce qui concerne la fréquence de la surveillance de la santé ;
- le PAR portant modification de l'arrêté royal du 28 mai 2003 relatif à la surveillance de la santé des travailleurs, en ce qui concerne la ré-intégration de travailleurs en incapacité de travail.

Deux thématiques importantes sont abordées dans ce cadre:

- une nouvelle approche de la fréquence des examens médicaux en fonction du risque professionnel réel;
- la procédure de ré-intégration dans son ensemble et les missions du conseiller en prévention-médecin du travail.

Tant le cabinet Peeters que le cabinet De Block traitent ces matières en y accordant la priorité nécessaire. Le travail mené dans le cadre de cette initiative législative se poursuit intensivement et selon toute vraisemblance, elle prendra assez vite une forme définitive.

Les membres de l'A.P.B.M.T. collaborent sur plusieurs fronts afin de pouvoir formuler, si possible, les conseils et/ou remarques nécessaires, en maintenant toujours au premier plan la philosophie exposée dans notre vision stratégique.